

CTL EMPLOIS 2016

L'ERREUR EST HUMAINE, PERSÉVÉRER EST DIABOLIQUE!

Toulouse, le 13 janvier 2016

La CGT a envoyé à la direction un dossier de 24 pages avant le CTL. Contrairement à notre habitude nous n'avons pas rédigé de liminaire car notre dossier se suffit à lui-même!

Cette année, notre document a été lu par le Directeur ! En effet, la direction a corrigé les erreurs que nous avions relevées et qui s'étaient glissées dans son diaporama.

Il est à noter que le service RH n'était pas représenté. Un comble pour un CTL emplois !

Comme chaque année, la CGT a renouvelé sa demande à plus de transparence par la communication du SAGERFiP (grille de répartition des emplois réels remplie par les chefs de service) . Émoi au sein des directeurs : **le DRFiP s'engage à nous communiquer le SAGERFiP départemental agrégé.** À l'examen des documents, nous avons découvert 3 emplois supplémentaires au TAGERFiP 2015. La direction nous explique qu'il s'agit de la titularisation d'emplois Berkani. Trop préoccupée à supprimer des emplois et casser nos services, la direction avait oublié de nous en faire part.

De nombreuses suppressions d'emplois ont été clairement dictées par les vacances d'emplois.



Poursuivons la lutte contre les vacances d'emplois car les emplois vacants d'aujourd'hui sont les suppressions de demain !

Les réponses de la direction ont été souvent évasives. Dixit nos directeurs, ils ont travaillé le dossier « il y a deux mois et c'est loin ! ».

Comme d'habitude, la direction ne veut pas donner le nombre des emplois qui serait nécessaire au fonctionnement des services. La CGT a rappelé la nécessité du respect des doctrines d'emploi entre B et C. Nous avons communiqué, pour rappel, en CTL, les extraits du décret portant statut des agents et des contrôleurs. Les règles statutaires et les rémunérations sont loin d'être les mêmes...

Cette année, encore plus que l'an passé, nous notons de nombreuses transformations d'emplois de B en C.

La direction nous présente 19 emplois concernés par des transferts et des redéploiements (qui viennent s'ajouter aux 22 suppressions). Et ce n'est pas fini ! Puisque la direction, intentionnellement, n'a pas inclus l'ensemble des restructurations liées à la démarche stratégique déjà votées en CTL en 2015.

Auxquels viendront, sans doute, s'ajouter les emplois concernés par les annonces de M. Marzin concernant les restructurations de 2017 en mars (liées à une décision gouvernementale) et avril prochain.



Les vacances d'emplois n'ont pas été le seul critère pour supprimer des emplois. Si dans un service, il y a des emplois vacants et qu'il « tourne sans indice d'émeute » (selon les propres mots du DRFiP), ils peuvent être supprimés.



Les chefs de service ont été informés des mouvements d'emploi. Dixit notre directeur « Aucun chef de service concerné n'a réagi » !!

Pendant ce CTL, nous avons réaffirmé notre opposition aux suppressions d'emplois et réorganisations. Il est hors de question pour la CGT d'opposer les services entre eux mais plutôt de tous les défendre et de mettre la direction devant ses propres contradictions.

La CGT Finances Publiques a demandé à la direction d'informer très rapidement tous les collègues dont les services sont concernés par les suppressions afin qu'ils puissent, éventuellement, participer au mouvement national. Ce qui pourrait leur éviter de se retrouver ALD...

Le détail des suppressions par services avec les tentatives de justification de la DRFiP 31 :



Services de Direction:

Chorus, SFACT: la direction précise, qu'à la création, ces services étaient sur dotés en emplois. Ces emplois étant vacants, elle les supprime pour les faire coïncider aux effectifs réels.

CSP Chorus: 5 suppressions d'emplois budgétaires C dont 1 sera implanté en direction. Suppression d'un Idiv à Chorus et implantation d'un emploi B et d'un emploi A provenant de la direction. Ces deux emplois sont déjà pourvus. N'attendez personne, les collègues sont déjà là !

SFACT: suppression de 2 B et 1 C (postes vacants depuis 3 ans déjà).

À l'issue du CTL Emplois, nous avons eu connaissance d'une note de service datée du 18 décembre 2015 (jour de la convocation du CTL Emplois en première lecture) sur les évolutions du périmètre des CSP du bloc 3 en 2016 et 2017. Il est clairement écrit que l'implantation géographique cible pour 2017 sera Montpellier pour les CSP de Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. En d'autres termes, s'en est fini du CSP Chorus à Toulouse. Est-ce que le DRFiP l'a évoqué lors du CTL Emplois ? Bien sûr que non! La loi du silence se transmet de DRFiP en DRFiP!

En fait, la DRFiP 31 s'est « débarrassée » des emplois vacants au CSP Chorus en vue du transfert des emplois au 1er janvier 2017 afin de ne pas trop y perdre...

PIAA: des gains de productivité engendrés par un meilleur pilotage et une action forte de la centrale justifient la suppression d'un emploi C (vacant). Annonce de la transformation d'un emploi B en C pour coller au réel et sur avis du chef de service.

Audit : création d'un IP. Le directeur insiste sur le dimensionnement « extrêmement réduit » de l'équipe actuelle.



Au regard des documents fournis pour les CTL, la CGT propose un Audit du Pôle Pilotage et Ressources sur la gestion de la DRFiP 31.

CGR: suppression d'un emploi C (vacant) fléchée par la réforme des retraites.

Produits divers: création d'un emploi B par la suppression d'un B à la trésorerie de Muret sans transfert de mission entre les deux services. La direction est incapable de nous répondre sur l'impact en matière de droits et garanties pour les collègues de Muret ...

Autres services de direction : les services concernés ne sont pas encore identifiés. Suppression d'un A et d'un B pour alimenter Chorus, d'un A pour alimenter le SPF1 et suppression d'un B suite à un départ par mutation non remplacé.

Service de Publicité Foncière :

La direction précise que les SPF n'ont pas subi de suppressions d'emplois depuis plus de 2 ans !

SPF Muret: suppression d'un B (vacant) pour adéquation des charges aux emplois. C'est dans ce service que l'augmentation des charges « actes » est la moins importante.

SPF1: transformation d'un Idiv CN en A. La direction explique que l'emploi d'un Idiv ne se justifie pas au SPF.

SPF3: transformation d'un B en C: argument de la direction = trop de B, pas assez de C, faut rééquilibrer ! N'oublions pas que c'est ce SPF qui accueille l'enregistrement...

SIE:

Suppression de 4 B sur les SIE de Centre, Nord-Ouest, Ouest et Rangueil pour alimenter le PRS (fin du transfert des procédures collectives). Ce n'est pas le poids des procédures collectives qui a orienté le choix des services concernés par les suppressions. Ont été choisis les « SIE les mieux dotés » !!!

Un emploi Idiv CN supprimé sur le SIE Sud-Est. Le SIE Sud-Est perd une mission (l'enregistrement). À l'image de tous les autres SIE, l'implantation d'un Idiv ne se justifie plus.

À la question de la disparition possible de la fonction « référent enregistrement » avec la suppression (et non le transfert) du poste d'Idiv, la direction répond qu'en rapprochant « physiquement » l'enregistrement de la direction, cette fonction sera assurée directement par la division des particuliers, située à l'étage supérieur !!!

SIP:

Suppression d'un B aux SIP Ouest et Rangueil.

Suppression d'un C aux SIP Saint-Gaudens et Muret.

M Bès explique qu'ils n'ont pas fléché les suppressions sur le recouvrement ou l'assiette. Ce choix est laissé à l'appréciation des chefs de service.

Lors de l'évaluation des effectifs des PCRP, l'arrondi était favorable au SIP. Et aujourd'hui suppression en conséquence!

Les services choisis pour les suppressions sont ceux dont « la situation est la plus favorable » !!! Transfert d'un C du SIP Colomiers vers la trésorerie de Colomiers dans le cadre de la mise en place de la caisse commune sur le site de l'HDF Colomiers.

Un Centre de contacts sera créé à Carcassonne en 2016.

Nous ne connaissons pas encore le périmètre géographique de sa compétence. L'Aude étant limitrophe de la Haute-Garonne, nous ne doutons pas que la DRFiP 31, en bon élève, va candidater ... ce seront de nouvelles suppressions d'emplois demain !!!

CDIF Toulouse:

Suppression d'un agent C. En réponse à la pétition des agents du CDIF de Toulouse la direction a rencontré le chef de service (sic!). Le CDIF de Toulouse a été choisi car il a « un périmètre d'activité plus contenu que celui de Colomiers ».

La direction va aider le chef de service à prioriser les missions.

TTA:

Suppression d'un B (vacant) et une transformation de B en C pour « rééquilibrage entre B et C ».

Trésorerie Muret:

Suppression d'un B (vacant ou pas, la direction est incapable de répondre).



<u>Trésorerie Castanet</u> :

Redéploiement d'un A de Castanet vers SIP Sud-Est « qui n'a aucun rapport avec le transfert du recouvrement de Castanet vers SIP Sud-Est » (?!!). Mais selon la direction, 3 adjoints (assiette, recouvrement, accueil) sont maintenant nécessaires dans ce SIP. La direction n'est pas à une contradiction près !!!

RFM:

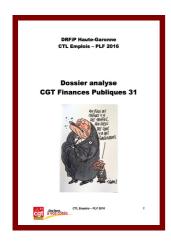
Justification de la création d'un emploi de C par la situation actuelle mais en aucun cas de l'arrivée des nouvelles compétences de la métropole en janvier 2017.

CHU:

Suppression de 2 B vacants depuis longtemps (!!!).

SCRA:

Actuellement en service de direction. Va rejoindre le PCE de Balma avec transfert d'un B et 3 C. Seuls 1 B et 2 C arriveront au PCE. Le troisième, partant à la retraite, est supprimé!

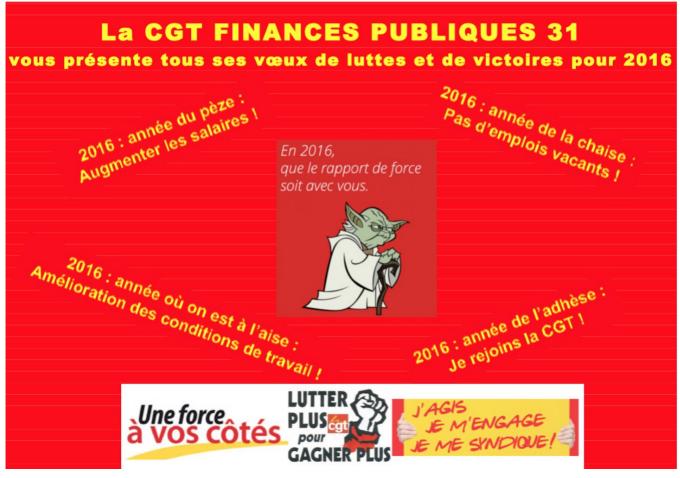


Retrouvez le dossier analyse de la CGT Finances Publiques 31 sur notre site internet :

http://www.resoo.com/cqt31-impots-tresor/cqi-bin/resoopage.pl?1370

Vos représentants CGT Finances Publiques 31 à ce CTL :

Boris BEAUDOIN, Rachel TISNÉ BRISON et Séverine BOLOGNESI FOURCADE





TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE
ET EN MANIFESTATIONS
LE 26 JANVIER !!!